

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warneton

CONSEIL COMMUNAL DU 19.02.2024

Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

1. Conseil Communal des Enfants. Présentation des activités et des projets pour l'année 2024. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte des activités et des projets présentés par le Conseil Communal des Enfants pour l'année 2024.

2. Service des Gardiens de la Paix. Présentation du service et des missions. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance des missions et tâches effectuées par le service des Gardiens de la Paix.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 22.01.2024.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 22.01.2024 tel qu'il a été rédigé par la Secrétaire.

4. Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » 17.11.2023. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 17 novembre 2023.

L'ordre du jour de cette réunion était composé des objets suivants :

1. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2023 du C.P.A.S..
2. Budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 du C.P.A.S..

5. Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 11.01.2024. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 11 janvier 2024.

L'ordre du jour de cette réunion était composé des objets suivants :

1. Budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 du C.P.A.S..
2. Divers.

6. C.P.A.S.. Budgets ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2024. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les budgets ordinaire et extraordinaire du C.P.A.S. pour l'exercice 2024, arrêtés par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 23 janvier 2024 et parvenus le 26 janvier à l'Hôtel de Ville.

Madame la Présidente invite Monsieur Frédéric HALLEZ, Président du C.P.A.S., à présenter ces budgets.

Le budget ordinaire du C.P.A.S. pour l'année 2024 se clôture, en équilibre recettes/dépenses, au montant de 20.179.244,21 Euros. Le budget précédent, après la MB2 2023, se clôturait en équilibre au montant de 20.230.650,42 Euros.

La contribution de la Ville pour parer à l'insuffisance des ressources ordinaires s'élève à 2.679.568,00 € Euros.

Le budget extraordinaire du C.P.A.S. pour l'exercice 2024 se clôture comme suit :

- Recettes : 3.832.500,00 Euros ;
- Dépenses : 3.832.500,00 Euros ;
- Boni/mali : 00,00 Euros.

Débats.

Vote.

7. Finances communales. Encaisse du Directeur Financier. Situation de caisse au 31.12.2023. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance du procès-verbal de vérification de la situation de caisse arrêtée au 31.12.2023.

En date du 29.01.2024 et conformément aux articles L 1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et 77 du Règlement Général sur la Comptabilité Communale, le procès-verbal de vérification de la situation de caisse arrêtée au 31.12.2023 a été signé par Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier, et Madame Clémentine VANDENBROUCKE, Échevine-vérificatrice.

Ledit procès-verbal précise que les montants portés en comptes sont appuyés par des pièces comptables justificatives et que les soldes des comptes particuliers de la classe 5 sont égaux aux soldes des derniers extraits des comptes financiers dont la Ville est titulaire ou de ses avoirs en espèces.

Ladite vérification de caisse ne fait l'objet d'aucune remarque.

8. Agence de Développement Local. Régie communale ordinaire. Arrêté de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut. Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2024. Communication.

Il est proposé au Conseil, conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Général sur la Comptabilité Communale, de prendre acte d'un arrêté daté du 21.12.2023, parvenu le 27.12.2023 à l'Hôtel de Ville, par lequel Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2024 de l'Agence de Développement Local, arrêté par le Conseil Communal lors de sa séance du 06.11.2023 (21^{ème} objet).

L'autorité de tutelle n'a apporté aucune modification en ce qui concerne les chiffres contenus dans ce budget prévisionnel et a considéré que cette délibération du Conseil Communal du 06.11.2023 (21^{ème} objet) était conforme à la loi et à l'intérêt général.

9. Biens immobiliers. Cession à titre gratuit par l'Intercommunale IPALLE d'une parcelle de terrain sise rue de l'Europe, à usage d'accès à la station d'épuration. Projet d'acte. Approbation. Délégation.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet d'acte transmis par le Comité d'Acquisition de Mons en vue de la cession à titre gratuit par l'Intercommunale IPALLE d'une parcelle de terrain sise rue de l'Europe, cadastrée 1^{ère} division, section C, n°976K, d'une contenance de 86a 63ca, à usage d'accès à la station d'épuration de cette parcelle ;
- d'accepter cette cession ;
- de donner délégation au Comité d'Acquisition de Mons, pour recevoir et représenter la Ville à l'acte.

10. Biens immobiliers. Cession à titre gratuit par l'Intercommunale IDETA d'une parcelle de terrain sise Avenue de la S.I.D.E.H.O. à Comines. Régularisation foncière. Projet d'acte. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet d'acte transmis par le Comité d'Acquisition de Mons en vue de la cession à titre gratuit par l'Intercommunale IDETA, dans le cadre d'une régularisation foncière, d'une parcelle de terrain sise Avenue de la S.I.D.E.H.O., cadastrée 1^{ère} division, section C, n°361G, pour une contenance de 14a 06ca ;
- d'accepter cette cession ;
- de donner délégation au fonctionnaire instrumentant, à savoir Madame Vanessa DURENNE, Commissaire au Comité d'Acquisition de Mons, pour signer l'acte authentique au nom de la Ville ;
- de dispenser l'Administration générale de la Documentation patrimoniale de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte de cession.

11. Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°8621 au nom de Ville de Comines-Warneton, représentée par Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre. Aménagement d'un parc public dans une zone humide et création de chemins circulatoires en dolomie, d'un espace pique-nique et mise en place d'un pré fleuri, rue des Jeunes Mariés à 7783 Le Bizet. Modification de la voirie. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver, en application du décret « voirie » du 06 février 2014, la modification de voirie prévue dans le cadre de l'aménagement d'un parc public dans une zone humide et la création de chemins circulatoires en dolomie, d'un espace pique-nique et de mise en place d'un pré fleuri, rue des Jeunes Mariés à 7783 Le Bizet, au nom de Ville de Comines-Warneton, représentée par Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre.

Le projet consiste à créer des cheminements piétons qui desserviront les nouveaux aménagements du parc et créeront de nouvelles connexions inter-quartiers. Ces nouvelles liaisons piétonnes se raccrocheront à des cheminements cyclo-piétons existants et à quelques rues à sens unique.

La création de ces voiries renforcera le maillage doux déjà existant au Bizet.